

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD,
M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND,
M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN,
Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par Mme Cécile HELLE
Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X0100019f8c-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

38

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation des membres représentant la Ville au sein de la Commission de suivi des sites.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération du 26 septembre 2020 relative à la désignation des représentants de la Ville dans divers organismes, Mme PORTEFAIX a été désignée titulaire et Monsieur TOCABENS suppléant de la commission de suivi des sites CAPL-EURENCO.

Cette désignation prends fin à la date du 29 décembre 2024.

Les commissions de suivi des sites sont composées de représentants de différents acteurs impliqués dans la maîtrise du risque. Elles comportent 30 membres au maximum nommés par le Préfet pour une durée de 5 ans renouvelable et répartis en 5 collèges comprenant administrations, collectivités territoriales, exploitants, riverains et salariés.

Ces commissions se réunissent au moins une fois par an et autant que de besoin, notamment pour évaluer le bilan des actions et des plans de prévention menés par les exploitants en vue de prévenir les risques technologiques et de protéger l'environnement et la santé des riverains.

Elles sont par ailleurs tenues informées de la surveillance des rejets des établissements auxquels elles se rapportent.

La ville d'Avignon est associée à l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), des modifications et extension des installations à risques et sont informées des plans d'urgence en lien avec les secrétariats permanents pour la prévention de pollutions industrielles.

Maintenir notre engagement au sein de la Commission nous permet de continuer a demeurer un acteur informé des sites à risques en lien avec la participation des communes avoisinantes.

Conformément aux dispositions des articles L.125-1, L.125-2, L.515-8, R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à 125-34 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux représentants appelés à siéger au sein de la Commission de suivi des sites CAPL- EURENCO.

Je vous propose de reconduire Madame PORTEFAIX Isabelle en qualité de titulaire et Monsieur TOCABENS en qualité de suppléant.

La désignation des membres prendra effet le 30 décembre 2024, date de fin du précédent mandat de la commission de suivi et prendra fin à la date de cessation des fonctions des élus en lien avec la fin de leur mandat électoral.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **RENOUVELLE** la désignation de Madame PORTEFAIX Isabelle en qualité de titulaire et Monsieur TOCABENS en qualité de suppléant au sein de la commission de suivi des sites (CAPL-EURENCO);
- **PRECISE** que la désignation prendra effet au 30 décembre 2024.

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024